

# La Bascule Gouvernementale

L'Impérialisme a deux ailes,  
Les officiels, les officieux.  
PIERRE DUPONT (traduction libre).

Il est bruit dans les journaux que les Darimon, les Emile Olivier<sup>1</sup> et les Jules Favre<sup>2</sup>, ces prétendus représentants du Peuple et de la Révolution, ont fait de fort longs sinon de fort beaux discours prétendus d'opposition.

Marionnettes que l'empire fait mouvoir pour se donner un semblant de libéralisme<sup>3</sup>, ces ci-devant de 48, s'ils n'étaient vendus au Pouvoir actuel, feraient bien mieux de se taire que de le chatouiller de leur faconde onctueuse, et de le faire jouir de leur craintif hommage, tout en lui donnant parfois quelques coups d'ongles. Les Baroche, ces grands coupables, sont moins méprisables qu'eux, car les Baroche ont jeté le masque et reçoivent le prix de leur prostitution à ciel découvert tandis que les autres gardent le voile et trafiquent en secret et dans l'ombre des mouvements de leur voix.

Comme les agents de l'Ordre dans les rassemblements marquent à la craie ceux que réclame la prison, agent du Désordre, le *Libertaire* marque à l'encre rouge les traîtres que réclame la justice révolutionnaire.

[*Le Libertaire, Journal du Mouvement Social*, 3<sup>ème</sup> année, n° 25, 17 Août 1860]

---

<sup>1</sup> Emile Ollivier (1825-1913), avocat, préfet de la II<sup>ème</sup> république, évoluera vers un ralliement à "l'Empire libéral". Chef du gouvernement en 1870, il acceptera « d'un coeur léger » la guerre avec l'Allemagne.

<sup>2</sup> Un des "Cinq" — les députés républicains élus à la Chambre en 1858 (comme Darimon et Ollivier) —, Jules Favre (1809-1880) est membre du Gouvernement provisoire et député à la constituante en 1848. Avocat d'Orsini en 1858, réélu en 1863 et 1869, membre du gouvernement de la Défense nationale après le 4 septembre 1870, négocie avec Bismark, etc. Comme dira Rimbaud dans le *Chant de guerre Parisien* : « Ils sont familiers du Grand Truc !... Et couchés dans les glaïeuls, Favre fait son cillement aqueduc, Et ses reniflements à poivre ! »

<sup>3</sup> Napoléon III voulait revigorer prudemment le régime parlementaire. Un décret du 24 novembre 1860 rétablira "l'adresse", procédure par laquelle la Chambre pouvait lui transmettre les voeux du pays.